

**REUNION DE LA CLDR
ET DES FUTURS PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL :
17 SEPTEMBRE 2009**

Présents :

Beckers Jean-Marie,
Fabeck Marie,
Flas Louis
Luchte Sylvie,
Moise Jacques,
Pirard Joseph,
Piroton Georges,
Romedenne Joseph

Brebonne Francis, conseiller communal
Janclaes Robert, échevin
Kessler José, conseiller communal
Xhaufaire José, échevin,
membres de la CLDR

Cornet Sylvie,
Cremer Félix,
Pauquet Marie-Jeanne,
Pelzer François,
Scheen Arnaud,
Straet Ulla,
Wuidar Armand,

Beckers Marie-Colette, présidente CPAS
Pirnay André, échevin,
habitants

Audrey Matay, *Centre d'Accompagnement et de Préventions*
Anne Klein, *agent de développement, Fondation Rural de Wallonie*

Excusés :

Baguette Michel,
Sautois Anne-Marie,
Schoonbroodt-Piron Fabienne, *membres de la CLDR*

Absents :

Angenot Aline, Bas Marie, Brandt Roger, Canfin Josette, Creutz-Deckers Maryline, Decheneux Danielle, Meessen Camille, Ménager Annie, Nyssen Rachel, Radermecker Vincent, Wiertz Serge, Goblet Marie-Paule (CC), Jacquet Steve (CC), Janssen Marie-Josée (CC) Sartenaar Max (CC), Schillings Pierre (CC), *membres de la CLDR*

Ordre du jour :

1. Introduction du président
2. Le Développement rural en 3 mots, 1 schéma
3. L'Opération de Développement Rural à Baelen
 - 3.1 Retour sur images
 - 3.2 L'avenir, les projets
4. La mise en œuvre des projets
 - 4.1 Les groupes de travail
 - 4.2 Les créneaux pour participer et s'investir
 - 4.3 Pourquoi s'impliquer
 - 4.4 Suites et inscriptions
5. Divers

1. Introduction

Introduction par le président, José Xhaufaire, sur le PCDR et la démarche participative.

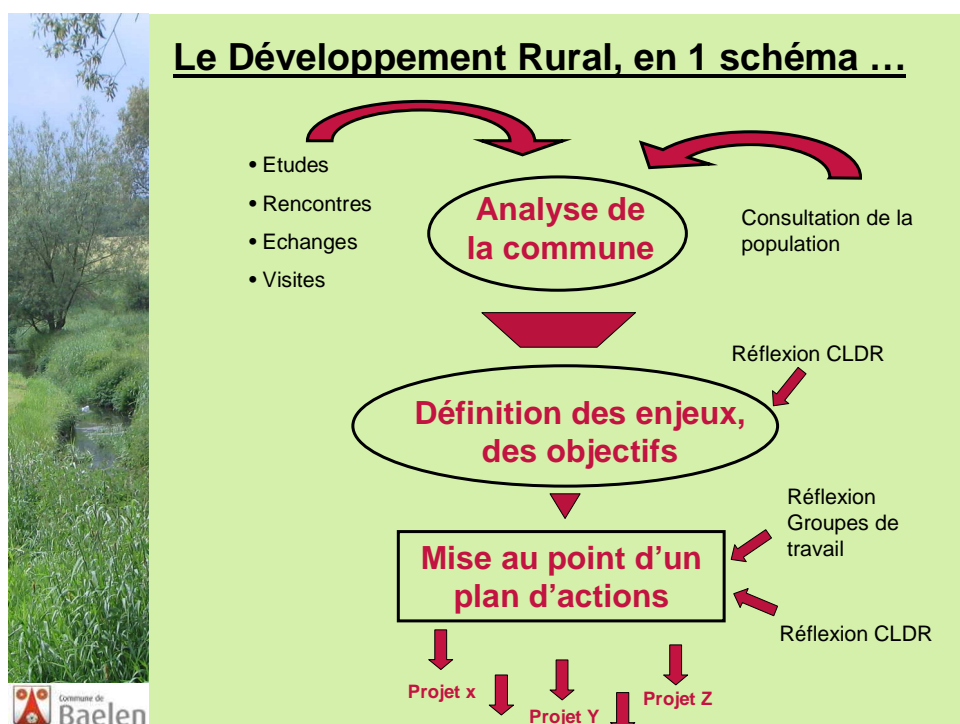
2. Le Développement rural en 3 mots, 1 schéma

Le développement rural est :

une politique de la Région Wallonne

une dynamique citoyenne et participative

une stratégie, des projets pour améliorer la vie des habitants



3. L'Opération de Développement Rural à Baelen

Voir document annexe : mini PCDR. Le CD du PCDR est disponible sur demande. Contacter AK.

4. La mise en œuvre des projets

4.1 Les groupes de travail

4.1.1 Objectifs des Groupes de Travail

- Concrétiser les fiches projets, faire aboutir les projets du PCDR
- Constituer un organe de réflexion et de recommandation auprès des élus
- Favoriser l'implication des citoyens dans la dynamique ODR
- Ouvrir l'accès à l'information, au débat aux habitants et créer ainsi un sentiment d'identification à leur commune
- « Profiter » des ressources humaines locales et démultiplier les possibilités de développement de la commune
- Responsabiliser les habitants et faire en sorte que chacun apporte sa pierre à l'édifice collectif

4.1.2 Fonctionnement des Groupes de Travail

Choix des GT

Décision du Collège de mettre en place des GT en fonction :

- de la priorité accordée aux projets par la CLDR (26 projets du lot 1)
- de la priorité (au sein du lot1) définie par les visiteurs lors de l'exposition,
- du nombre de personnes prêtes à s'impliquer (dépôt coordonnées lors de l'exposition)
- du nombre de GT « gérables » : encadrement, budget

Encadrement

- Désignation d'un animateur et d'un secrétaire pour chaque GT
- Organisation d'une formation à l'animation des réunions, à destination des animateurs des GT
- Désignation d'un « référent » à chaque GT : échevin, ou conseiller communal, responsable en 1^{ère} ligne du GT. Sa mission : soutenir le groupe, lui relayer les infos importantes et nécessaires en lien avec le projet, relayer au Collège les avancées, questions, réflexions du GT.
- Attribution d'un budget de fonctionnement pour chaque GT et de jetons de présence (25 euros) pour les animateurs et les secrétaires

En pratique

- Organisation de réunions de 2h max, tous les 2 mois environ (fixer planning à l'avance)
- Limitation du nombre de membres à 12 personnes maximum par GT
- Partage des tâches entre les membres, implication de tous
- Invitation d'experts, organisation de visites
- Rédaction de comptes-rendus « type » avec résumé des idées retenues + qui fait quoi. Ne pas dépasser 2 A4
- Envoi, pour lecture, de tous les CR au bourgmestre, à tous les élus, à tous les membres des GT, à la FRW (via internet ou courrier postal)
- Mise à disposition d'un local pour les groupes (clef aux présidents)

Relais CLDR

- La CLDR continuera à se réunir minimum 4 fois par an. Préalablement à ces réunions, les présidents des différents groupes transmettront à A. Klein une note reprenant l'état d'avancement des travaux du groupe, les éventuelles questions à poser, les décisions à prendre, les problèmes rencontrés que le groupe désire aborder en séance plénière.
- Tous ces éléments pourront être transmis avec la convocation à l'ensemble de la CLDR.
- Les animateurs de chaque GT présenteront l'état d'avancement de chacun des projets

4.1.3 Choix des Groupes de Travail

Deux groupes fonctionnent déjà	Animateur	Secrétaire	Référent
- Groupe Action Déchets	AK	AK	FB
- GT Développement Durable	AK	AK	JX/FB
Quatre groupes seront mis en place			
- Aménagement de sentiers de promenade			
- Gestion des zones à risque en matière de sécurité routière + Empêchement du charroi camion à Baelen et Membach			
- Amélioration de l'apprentissage du bilinguisme			
- Encadrement professionnel de la jeunesse			
Un projet sera porté par la CLDR			
- Aménagement du cœur du village de Baelen	AK	AK	JX
D'autres GT se mettront en place au fil du temps, selon opportunité, urgence, proposition de la CDR, volonté du Collège.			

Ainsi, il a également été décidé qu'un groupe de travail porteur du projet « Organisation d'une fête pour faire la promotion de la commune » serait également mis en place. Sachant qu'un groupe était en train de se constituer sur un projet du même type, à l'initiative de madame Cornet (La Canardière) avec le soutien de l'échevin de la Jeunesse, il était logique de concentrer les forces vives et bénévoles désireuses de s'investir dans ce projet.

JM Beckers fait remarquer qu'avant d'aménager le centre du village de Baelen, il faudrait faire une enquête de mobilité.

A Klein confirme que la problématique mobilité étant intrinsèquement liée à l'aménagement du centre de Baelen, diverses investigations seront menées en parallèle ; ainsi, une enquête mobilité scolaire vient d'être réalisée, une enquête mobilité à destination des employés occupés au centre (enseignants, personnel communal, CPAS, crèche) va être menée, ainsi qu'une évaluation du stationnement au centre (disponibilités, occupation, rotation, ...) commanditée par le Collège à Anne-Marie Veithen.

4.1.4 Profil et missions des personnes clefs

L'animateur

Gestion du groupe

- aide les membres à créer le contact, à être en confiance, à s'exprimer de façon démocratique pour que chacun se sente respecté et entendu
- amène les membres à participer au maximum au projet, les encourage, les motive à mener le projet à terme
- anime les débats, distribue la parole, gère les conflits
- fait preuve de souplesse et de capacité d'adaptation

Philosophie

- travaille dans la lignée du PCDR et selon la philosophie DR qui fait de la participation citoyenne un réel moteur de développement, et pour ce faire, propose des activités, des actions (en lien avec le projet) susceptibles de mobiliser les citoyens, de les « accrocher » au projet

En pratique

- rassemble les informations nécessaires au bon avancement du GT (en collaboration avec le parrain et l'agent FRW). Notamment les statistiques, les plans, les institutions compétentes, les personnes ressources, ...
- aide le groupe à gérer son projet :
 - o analyse les problèmes qui se posent,
 - o identifie les ressources (financières, humaines,...),
 - o permet l'accès aux documents adéquats,
 - o planifie et répartit les tâches,
 - o recherche des partenariats (parents, école, police, ...)
 - o communique sur le projet (vers l'AC, les élus + vers les habitants via le BC ou autre)
- conduit et anime les réunions
- aide le groupe à réaliser le projet jusqu'au bout, s'assure que les tâches prévues sont réalisées, vérifie que les échéances sont respectées
- réajuste après évaluation
- présente l'avancement du projet à la CLDR qui aura lieu tous les 3 mois.

+ Conseil : pose des limites dans son travail (limite son rôle et le temps de prise en charge)

Le secrétaire

- rédige l'ordre du jour (en collaboration avec le président) et l'invitation
- envoie l'invitation
- rédige le compte-rendu des réunions = note succincte des démarches entreprises
- transfère les comptes-rendus
- rédige de temps à autre un article pour le Bulletin Communal avec les avancées du GT

Le « référent » (issu du Collège ou du CC)

- transmet au GT toute information (complète et en temps opportun) qu'il détient, susceptible d'influer sur le projet
- privilégier le GT comme canal privilégié de discussion et de développement du projet
- donne conscience au GT que les idées sont prises en compte et font leur chemin
- lit attentivement, dans la semaine après son envoi, le compte-rendu du GT
- s'assure du relais et de la prise en compte des réflexions du GT avant toute décision du Collège/Conseil communal
- motive et explicite au GT les décisions, prises par le Collège ou le CC, allant à contre-courant des recommandations du GT
- reconnaît le travail fourni

La FRW

- cadre et soutient la démarche
- assiste aux réunions de lancement des 1ers GT
- est à disposition de l'animateur et du représentant du collège et intervient à la demande pour des tâches telles que recherche d'info, animation réunion, suggestions méthodologiques
- suit ensuite l'avancement des GT via lecture de tous les comptes-rendus et veille à la cohérence globale des différents groupes
- s'assure du relais vers la CLDR
- stimule les GT à s'ouvrir à la participation citoyenne

4.1.5 Charte d'engagement des membres des GT

Les membres s'engagent :

- à lire et s'appropriier le mini PCDR (résumé enjeux-objectifs-projets)
- à respecter la philosophie DR
- à partir de la fiche projet (résumé des aspirations des habitants) pour avancer dans la concrétisation du projet
- à respecter les autres membres, c'est-à-dire partager équitablement le temps de parole, écouter l'autre, venir à l'heure, ...
- à être constructif
- à partager avec le groupe ses compétences, ressources, réflexions
- à assurer une partie de la charge de travail : les membres sont responsables de l'avancement et de l'aboutissement des différentes parties du projet qui leur ont été confiées
- à se réunir régulièrement
- à respecter le pouvoir régulièrement élu : le CC, celui-ci constituant l'organe de décision

Les créneaux pour participer et s'investir



La mise en œuvre des projets

Deux créneaux pour participer et s'investir

CLDR	GT
Commission représentative	Groupes de travail
Min 20, Max 50	Min 5, Max 12
Coordnatrice de tous les projets du PCDR	Gestionnaire d'un seul projet
4 à 6 réunions par an	
Investissement longue durée	Invest. le temps d'un projet
Organe consultatif du CC	
Renouvellement	Démarrage

Pourquoi s'impliquer

Pour JM Beckers, intégrer la CLDR, c'est avoir l'occasion de donner son avis, c'est avoir la possibilité d'agir en mettant en place des projets sur le long terme et de modifier le visage de sa commune. L'investissement est facilité par le fait qu'il n'y ait pas d'ingérence des autorités communales dans la démarche.

Pour F. Bebronne, être membre CLDR donne la possibilité de rencontrer d'autres habitants et de s'informer/former sur des sujets divers.

Intervention M. Fyon : celui-ci n'a pas souhaité intégrer la CLDR afin de laisser travailler les habitants en toute liberté. Il souligne par ailleurs la qualité du programme réalisé.

Suites et inscriptions

Un document d'inscription aux groupes de travail est distribué en séance, rempli par les personnes intéressées et récupéré ensuite.

Près de 107 personnes s'étaient inscrites lors de l'exposition pour rejoindre un groupe de travail. Elles ont toutes été conviées à participer à cette réunion de mise en place des GT..

Il s'agit à présent de :

- Recontacter les personnes qui ne se sont pas présentées ce soir.
- Constituer les groupes de travail
- Désigner les animateurs et secrétaires
- Organiser une formation à l'attention de ceux-ci
- Planifier les premières réunions

5. Divers

Messieurs Fyon et Xhaufaire font remarquer la nécessité de gérer les finances communales en bon père de famille. Tous les projets du PCDR sont intéressants et méritent d'être mis en œuvre, mais il faut songer que tous ne sont pas subventionnés et que pour les plus coûteux (aménagement des centres de villages), la subvention développement rural vient de passer de 80 à 60%.

JM Beckers pense également qu'il est impossible de faire l'impasse sur l'actualité de la crise et la nécessité de prudence au niveau des finances de la commune. C'est important de réfléchir au budget de chaque projet, raison pour laquelle il suggère que dans chaque groupe de travail, un membre soit chargé d'examiner attentivement le coût des projets et de faire des propositions qui permettraient de réduire celui-ci.

Anne Klein
Agent de Développement